

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_118_BC_3
Validation du plan de financement de l'opération "Modernisation de la Zone Artisanale-Le Port "

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
13/11/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 118 BC 3 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION
"MODERNISATION DE LA ZONE ARTISANALE-LE PORT "

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, le Territoire de L'Ouest (TO), s'engage dans une démarche de modernisation de plusieurs zones d'activités sur son territoire.

Le Territoire de l'Ouest disposait d'un diagnostic technique exhaustif sur l'état des infrastructures de chaque zone d'activités. L'étude de l'armature économique de 2023 lui permet de définir une stratégie et un programme hiérarchisé de maintien, de remise à niveau et de réhabilitation.

Ces études ont fait ressortir plusieurs zones d'activités prioritaires :

- Zone Artisanale (Commune de Le Port);
- ZA Cambaie (Commune de Saint-Paul);
- ZAE Balthazar (Commune de la Possession);
- ZA Pointe des Châteaux (Commune de Saint-Leu);
- ZI 2 & 3 (Commune de Le Port);
- ZAE 2000 (Commune de Le Port).

Le Territoire de L'Ouest engage en 2023, les études techniques et la réalisation des travaux sur la Zone Artisanale -Le Port.

Ce projet vise à répondre à des besoins en termes de requalification de voiries, de modernisation des réseaux, de mise en place d'éclairage public, de signalisation, de création de stationnement et de restructuration de l'espace public.

Ces travaux ont pour objectif de rendre la zone plus attractive et plus moderne. Il s'agira également d'insuffler une nouvelle dynamique architecturale et paysagère de l'espace en aménageant des espaces publics de qualité tout en uniformisant et apportant une identité visuelle à la zone pour le bien-être de ses usagers.

La notification du marché de maîtrise d'œuvre est intervenue le 27 avril 2023. Le groupement attributaire est composé d'Artelia, Zone UP, L Bregent et Stratégies et Territoires. Les études se poursuivront sur la fin 2023 et pendant l'année 2024 pour un démarrage des travaux au 1er trimestre 2025. Une réception des travaux est envisagée au 1er semestre 2026.

Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux sont financés dans le cadre de l'action 1.3.20 « modernisation des zones d'activités économiques » du Programme Européen FEDER 2021-2027.

Ces études et travaux font l'objet du présent plan de financement prévisionnel et sont estimés en septembre 2023 à 5 360 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

	Montant HT des dépenses	Union Européenne FEDER 21-27	Maître d'ouvrage TCO
Dépenses éligibles	5 360 000 €	4 556 000 €	804 000 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles	100,00%	85% (FA 1.3.20)	15% (FA 1.3.20)

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 17/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le projet « *Réhabilitation numérique et durable de la zone artisanale de Le Port* » ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **VALIDER** la participation financière du TCO à hauteur de 804 000 € HT en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention FEDER 2021-2027 au titre de la fiche action N° 1.3.20 - « Modernisation des zones d'activités économiques », pour un montant prévisionnel de 4 556 000 € ;
- **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne habilitée à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président